



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrielles
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

010.016/LZ/LM

Dixième Assemblée Plénière

Strasbourg, le 7 octobre 2010

Zehnte Vollversammlung des S3PI

Rapport de synthèse

*Activité du SPPPI de novembre 2007 à juillet 2010
Programme succinct pour 2010 -2012, moyens d'actions*

Zusammenfassender Bericht

*Geschäftstätigkeitsperiode : Nov. 2007 bis Juli 2010
Überblick auf das Programm 2010 – 2012*

Par Lothaire ZILLIOX
Président du SPPPI

Avec la participation de Daniel Bernard
Président de l'APIAS



SOMMAIRE

Préambule - Vorwort

"Les SPPPI de France, confirmés et évolutifs" - "Frankreichs S3PI in der Zukunftspolitik"

- 1.** L'activité du SPPPI depuis la 9ème Assemblée Plénière – Kurzüberblick seit der 9. Vollversammlung (18.10.07)
 - 1.1** Réunions, rencontres, manifestations, en bref
 - 1.2** Le Forum-Inter-SPPPI de Strasbourg
 - 1.3** Les "Conférences" des Présidents de commissions
 - 1.4** Le Secrétariat

- 2.** Actions, réalisations et limites – Tätigkeitsbereiche, Durchführungen und Grenzen
 - 2.1** Les commissions thématiques
 - 2.2** Les groupes de projets et d'exploration
 - 2.3** Des réponses aux sollicitations externes
 - 2.4** Des outils pour informer et communiquer

- 3.** Programme d'action pour 2010 – 2012 (grandes lignes) – Betriebsprogramm (Gesamtplanung)
 - 3.1** L'orientation générale
 - 3.2** Des sujets à développer

- 4.** Les moyens d'action – Die Aktionsmittel
 - 4.1** L'APIAS
 - 4.2** Les moyens financiers
 - 4.3** La reconnaissance

Annexes – Anhänge : - La Charte des SPPPI de France
- Copie de l'article paru dans les DNA (rubrique la ville en débat) sous le titre
" Oui au dialogue durable ".

PREAMBULE : Les SPPPI de France, confirmés et évolutifs

L'Assemblée Plénière du 18 octobre 2007 – neuvième de la série – a été suivie, pour le SPPPI de Strasbourg-Kehl, par l'organisation du 5ème Forum inter-SPPPI, les 29 et 30 mai 2008, à Strasbourg. Annoncé lors de ce Forum, le décret portant création des SPPPI a été publié au Journal Officiel de la République Française le 24 août 2008.

Ainsi, après plus de trente années de fonctionnement pour les plus anciens, l'existence des SPPPI a fait l'objet du décret n°2008-829 du 22 août 2008. Ce décret vient modifier le code de l'environnement et apporte quelques nouveautés :

- dans leur intitulé les SPPPI se voient ajoutée la mention "... des pollutions et des risques industriels". Ce qui concrétise une pratique qui pour eux est courante, de ne pas dissocier les aspects touchant à l'impact environnemental chronique de celui pouvant résulter d'une situation accidentelle ;
- les questions touchant au transport des matières dangereuses figurent également dans le champ thématique des SPPPI ; ce que le SPPPI de Strasbourg avait anticipé dès 1993.
- un élargissement de la composition des SPPPI "... à des personnes travaillant ou résidant dans la zone" de compétence des SPPPI. Jusqu'à présent les salariés n'étaient représentés que par le biais des syndicats professionnels.

La légitimité des SPPPI à évoquer également les risques naturels – et leurs conséquences sur le milieu industriel – semble par ailleurs acquise.

Dès septembre 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) avait présenté les SPPPI en ces termes :

"Dans les principaux bassins à risques, les SPPPI génèrent une information importante, abondante, bien ciblée et exploitable. Leur mission dépasse les risques majeurs car ils ont également dans leur domaine d'investigation tout ce qui a trait aux pollutions. Ils sont actuellement au nombre de 14. Répondant au besoin de coordination des CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation), ils sont appelés à se développer sur l'ensemble du territoire à l'échelon régional et inter-régional.

Ces structures réunissent l'ensemble des parties intéressées (élus, administrations, industriels, experts, associations de protection de l'environnement) et permettent de définir les orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques.

Des réunions régulières de diverses commissions (eau, air, risques industriels, information) permettent de faire le point sur la situation des installations concernées, d'établir des programmes visant à réduire les pollutions et d'en suivre le déroulement."

Le 19 mai 2009, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) a initié la constitution d'une table ronde pour approfondir les discussions du Grenelle de l'Environnement sur les questions relatives aux risques industriels.

Les parties prenantes des cinq collèges du Grenelle (ONG, monde économique, syndicats, élus, administrations), étaient réunies à 4 reprises sous la présidence de Jacques Vernier, Maire de Douai, Président du Conseil Supérieur des installations classées. Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a clôturé les travaux de la table ronde le 3 juillet 2009 en actant 33 propositions. Celles-ci ont fait consensus dans les trois domaines concernant les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), les enquêtes publiques (instructions de demandes d'autorisation), les instances de concertation et gouvernance à 5.

Concernant le domaine de la concertation, il est prévu de simplifier les instances locales et d'harmoniser leur fonctionnement (CLIC, CLIS, ...).

Les 15 SPPPI de France aujourd'hui en place peuvent s'appuyer sur l'instance nationale créée début 2009 sous le nom de "Club des SPPPI". Le Club réunit principalement les "animateurs de SPPPI" que sont les agents des services déconcentrés de l'Etat qui assistent la présidence des SPPPI. Le rôle de ces agents, constituant le "Secrétariat technique" au service des présidents de commissions thématiques, est primordial dans le fonctionnement de notre SPPPI de Strasbourg-Kehl.

Hubert Deetjen, puis Jérémie Heitz, agents de la DRIRE Alsace, ont représenté notre SPPPI lors des réunions du Club, respectivement à ARRAS à l'automne 2007, puis à Paris la Défense en avril 2009.

L'adoption de la "**Charte⁽¹⁾ des SPPPI de France**" était à l'ordre du jour de la réunion du Club des SPPPI en date du 15 janvier 2010 à Bordeaux.

Remarque : A l'animateur des SPPPI d'Aquitaine, invitant en décembre 2009 ses collègues à une réunion du Club des SPPPI à l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux, j'ai fait parvenir le message que voici : "Merci de votre invitation à Bordeaux. Le SPPPI de Strasbourg-Kehl n'est pas en mesure d'être représenté au Club, son équipe d'animation souffre de l'absence de "secrétaires techniques" (les mouvements internes au passage de la DRIRE vers la DREAL Alsace, en sont une cause première)".

Depuis le début de l'année 2010, j'agis en sorte que ce type de message reste l'exception et que la crédibilité de notre SPPPI ne soit altérée par l'absence prolongée d'un secrétariat technique en capacité d'animer le débat local, d'être présent au bénéfice de nos commissions thématiques et d'être représentatif en tant que relai national. (L'aide au cas par cas de plusieurs agents, spécialistes et motivés de la DREAL et le bénévolat d'une présidence, certes passionnée, ont leurs limites dans la durée !).

Parmi les perspectives en matière de "simplification" et de "bonnes pratiques" de la concertation, il est envisagé au niveau national de fusionner les différentes instances fonctionnant au sein d'un même site industriel. Les CLIS et les CLIC... seraient remplacés par des CSS, les "Commissions de Suivi de Sites". La réflexion en cours met l'accent sur le constat que les CSS seraient moins nécessaires dans les régions où il y a présence d'un SPPPI.

Dans leur rapport de "bilan des SPPPI en France" remis au MEEDDM et au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, en date du 4 mars 2010, les trois Ingénieurs Généraux des Mines chargés de l'évaluation notent – en conclusion – que "les SPPPI ont dans leur ensemble, prouvé leur potentiel d'efficacité malgré les disparités de leurs extensions géographiques, de leur modes de fonctionnement et de leurs champs d'action". En résumé, les rapporteurs indiquent que les "industriels, élus, associations et représentants de l'Etat s'accordent pour constater que les SPPPI peuvent contribuer à désamorcer une crise, à réduire des émissions polluantes et à améliorer la prévention des risques majeurs...". Ils y ajoutent que "les SPPPI peuvent constituer des centres d'initiatives et des lieux d'élaboration de projets, prolongeant ainsi l'action régaliennne là où elle est insuffisante".

Enfin l'exemple récent de l'évolution du plus ancien SPPPI de France (le SPPPI PACA, créé dès 1971) est significatif. Partant d'une étude sur les attentes des acteurs "non DRIRE" du SPPPI PACA réalisée au 2ème semestre 2008, un comité de pilotage a travaillé durant l'année 2009 afin d'établir une proposition concertée de fonctionnement d'un SPPPI "nouvelle formule" s'inscrivant dans le sillage du Grenelle de l'environnement. J'y relève avec intérêt cette décision émise par le bureau provisoire du SPPPI PACA en réponse à une attente clairement exprimée : "la structure disposera désormais d'un lieu d'accueil et surtout d'un **animateur permanent**. Cette personne dont le recrutement est éminent, portera de manière permanente l'activité de la structure... et assurera le lien entre tous les membres du SPPPI, de manière à garantir la cohésion et le bon fonctionnement de l'ensemble".

(1) Cf. Texte de la Charte en annexe 1

Cet "animateur permanent", devant notamment être capable de promouvoir le SPPPI à l'extérieur, sera nommé "Délégué Général du SPPPI PACA".

Son recrutement se fera sur un CDI d'emploi de cadre. Un dispositif de ressources humaines, mis à la disposition du SPPPI, renforcera l'activité du Délégué Général.

Ainsi le SPPPI PACA "nouveau" assurera son efficacité et son indépendance, tout en préservant son identité régionale.

A présent, le SPPPI de Strasbourg-Kehl compte 18 ans d'existence : l'âge de la majorité !

Lors du 10^{ème} anniversaire du SPPPI, présidé alors par M. Daniel Bernard, celui-ci exprima déjà le vif souhait de pouvoir "accélérer la mise en œuvre des projets du SPPPI" par un apport de moyens supplémentaires en ressources humaines. Le Président Bernard d'ajouter, fort de son expérience, "on peut rêver" !

L'évolution en cours au SPPPI PACA, après ses 40 ans d'activité, permet d'entrevoir pour les autres SPPPI, la traduction du rêve en réalité vécue sur le terrain.

Dans un courrier adressé le 12 juillet 2010 à Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL Alsace), je plaide pour une aide efficace à notre SPPPI en assistance technique, en moyens humains d'animation aussi. Je ne souhaite nullement vivre le "mauvais rêve" d'un SPPPI freiné dans sa dynamique par le retrait d'un agent DREAL du secrétariat technique du SPPPI.

1 - L'ACTIVITE DU SPPPI DEPUIS LA NEUVIEME ASSEMBLEE PLENIERE

1.1 Les Réunions thématiques et rencontres-débats

Au cours de la période de novembre 2007 à juillet 2010, le décompte global s'établit comme suit (hors réunions de bureau SPPPI, réunions de l'APIAS et rencontres SPPPI – SREI) :

- 3 réunions des Présidents de commissions,
- 13 réunions de commissions thématiques,
- 7 réunions de groupes de projet,
- 2 conférences-débats,
- 1 forum inter-SPPPI (2 jours),
- 1 séminaire de formation (½ jour),

soit 27 séances au total sur une période comptant 28 mois effectifs (juillet-août ne sont pas comptés dans l'année d'activité).

Le détail de ces séances se présente ainsi :

◆ Les "conférences" des Présidents : ont été tenues les 28.02.2008, 18.11.2008 et 23.02.2010

◆ Les commissions thématiques ont siégé :

- "Air et bruit / Luft u. Lärm" : les 19.06.2008, 23.06.2009 et 17.11.2009,

- "Eaux, sols et déchets" / Wasser, Boden u. Abfall" : les 18.12.2007 et 27.11.2008,

- "Actions transrhénanes" / Rheinübergreifende Angelegenheiten" : les 28.11.2007, 23.09.2008, 12.05.2009 et 12.05.2010,

- "Prévention des risques" / Risiken Verhütung" : les 7.10.2008, 19.11.2009 et 8.06.2010,

- "Information et communication" /"Öffentliche Informationsunternehmen" : les 21.10.2008 et 17.11.2009.

Se rajoutent ici la participation aux exercices de déclenchement de PPI (Plans Particuliers d'Intervention) de Lanxess (4.12.2007) et du Port aux Pétroles (6.05.2010).

◆ Les groupes de projet ont été actifs :

- "Nuisances olfactives" : les 17.03.2009 et 22.06.2010 (réunion des industriels),
- "Document-guide / risques majeurs" : les 8.07.2008 et 9.09.2008,
- "PPTPA" (Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution, Atmosphérique) : le 10.05.2010,
- "Partenariat ANRT-SPPPI" : le 26.01.2010,
- "Création d'un répertoire du foncier industriel" (réunion exploratoire) : le 18.12.2008.

◆ Les conférences-débats, sur invitation :

- Invité du SPPPI, M. Rémi Guillet, Ingénieur Général des Mines, Président du Comité de Pilotage du Plan National de Prévention des Déchets, Président de commission ASTEE (Assoc. Scient. et Tech. pour l'Eau et l'Environnement).

Thème : "La gestion des déchets à l'heure du Grenelle d'Environnement" (prévention, recyclage, qualité sanitaire des traitement,...).

Intervention du 4.12.2007.

- Invité du SPPPI, le Docteur Jacques Reis, neurologue libéral, Président du "Club de Neurologie de l'Environnement", coordinateur d'une enseignement de "Médecine environnementale à l'Université de Strasbourg.

Thème : "Les maladies d'origine environnementale" (Le point de vue du neurologue quant aux conséquences sanitaires des pollutions).

Intervention du 17.11.2009.

◆ Le forum inter-SPPPI, tenu à Strasbourg les 29 et 30.05.2008, sous l'égide de la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), fut le premier forum de l'après Grenelle de l'Environnement.

◆ Le séminaire de formation, destiné aux membres des CLIC bas-rhinois et de la commission "prévention des risques" du SPPPI a eu lieu le 22.05.2008 (séance de 4 heures).

Intervention : Le Prof. Jean-François Brilhac (Université de Haute Alsace).

Thème : "les risques technologiques : typologie et effets".

1.2 Le Forum inter-SPPPI de Strasbourg : un événement à portée nationale

Ce forum, organisé conjointement par le MEEDDAT, le SPPPI de Strasbourg-Kehl et la DRIRE Alsace a réuni 80 personnes à Strasbourg. Il fut le 5ème d'une série commencée à Calais en 1999, à l'initiative du SPPPI "Côte d'Opale-Flandre". Suivirent les invitations du SPPPI PACA (2001), du SPPPI de l'Artois (2003) et du SPIRAL, à Lyon (2005).

[Le 6ème forum, organisé par la DREAL Nord-Pas-de-Calais, est programmé pour les 19 et 20 octobre 2010, à Dunkerque.]

Devant les représentants de l'ensemble des SPPPI de France et en présence d'un grand nombre d'acteurs locaux des deux rives du Rhin, les débats de la première journée à propos des sites industriels s'articulèrent autour de l'organisation de la concertation comme facteur d'acceptabilité dans l'environnement urbain.

Pour l'approche comparative France-Allemagne, une première table ronde réunissait des élus des deux rives, la seconde réunissait des représentants du secteur industriel.

Si de part et d'autre du Rhin les problématiques sont quasiment les mêmes – les bassins de vie autour de Strasbourg et de Kehl présentent une forte densité industrielle, associée à une forte densité urbaine – la façon de les aborder est différente.

Madame Gross-Koenigs, Maire Adjointe de la Ville de Kehl et Présidente de la commission "Actions transrhénanes", de s'exprimer : "le SPPPI de Strasbourg-Kehl est pour moi une réussite exemplaire de mise en œuvre d'une structure qui inspire confiance et motive les partenaires dans le but partagé d'améliorer la qualité de vie dans l'espace rhénan commun".

Un échange avec des élus strasbourgeois, évoquant les difficultés de trouver le bon équilibre entre les exigences des citoyens et les besoins économiques des entreprises, mit l'accent sur l'impératif de la transparence pour réussir l'aboutissement d'un dossier d'implantation industrielle.

Un nouvel Adjoint au Maire de Strasbourg, qui venait de découvrir le SPPPI, a jugé indispensable de mener une réflexion non pas sur la manière de réglementer, mais sur la manière de mettre en œuvre les données de la réglementation.

Le représentant de l'Union des Industries du Bas-Rhin, posa la question de l'avenir industriel avec l'objectif de faire coïncider d'avantage les espaces de productions et les espaces de consommation.

L'installation industrielle ne peut plus s'imposer unilatéralement à la population, il faut qu'elle soit "acceptable" bien au-delà du respect d'une réglementation pourtant complète, complexe et protectrice dans la majorité des cas.

L'opinion publique exige dit-il, non seulement la transparence de l'information mais encore de développer la concertation permanente. "Celle-ci se pratique au sein du SPPPI et contribue nécessairement à l'acceptabilité des industries. Cette concertation n'est cependant pas suffisante dans la mesure où elle ne permet pas de diminuer les risques et nuisances". Il s'adresse enfin aux représentants des collectivités territoriales en précisant qu'il est "de la responsabilité des élus de faire la part des choses entre l'acceptabilité environnementale, l'acceptabilité économique et la concurrence au plan mondial".

La deuxième journée du forum, à portée nationale, a mis l'accent sur les thèmes du Grenelle de l'Environnement et des futures missions du SPPPI, de l'articulation des SPPPI avec les CLIC, de l'organisation des Assises Nationales des Risques Technologiques. Après la présentation d'actions locales conduites par plusieurs SPPPI, la clôture du forum revenait à M. Laurent Michel au nom du Ministère. En attente du résultat de la mission exploratoire confiée au Conseil Général des Mines, le représentant du Ministère fit le constat de la "constante santé-environnement" retrouvée dans toutes les régions, et des avantages de la souplesse dans le fonctionnement des SPPPI. Il souligna l'utilité et l'énergie dans la mobilisation des SPPPI qui l'ont conduit récemment à créer la 15ème structure du genre.

Pour les comptes-rendus de séances, je renvoie le lecteur à la synthèse des débats qui a fait l'objet d'un document diffusé sous la forme d'un CD-rom, disponible au Secrétariat du SPPPI de Strasbourg-Kehl jusqu'à épuisement.

1.3. Les "Conférences " des Présidents

Durant la période concernée par ce rapport, trois des cinq Commissions Thématiques (C.T.) du SPPPI ont changé de présidence.

Alors que les C.T. "Air et bruit" et "Information et communication" restaient présidées respectivement par le Pr. Alain Cantineau, et Mme Françoise Tondre, Mmes Annie Benétreau et Andrée Buchmann ont succédé respectivement à Mme Eve Kubicki pour la C.T. "Prévention des risques" et à M. Hugues Geiger pour la C.T. "Eau, sols et déchets".

Quant à la C.T. "Actions transrhénanes", mise en place après la 9ème Assemblée Plénière du 18 octobre 2007, elle a vu se succéder à sa présidence, Mme Astrid Gross-Koenigs et le Dr. Claus-Dieter Seufert, tous deux membres de l'équipe municipale de Kehl.

Ce "mouvement" dans l'équipe d'animation a été enregistré dans l'édition n°31 de mai 2010 de la lettre d'information du SPPPI. Dans ce contexte, je remercie ici les présidents sortants, comme celles et ceux qui ont rejoint l'équipe.

- a) La réunion des présidents de commissions du SPPPI du 28.02.2008 a été l'occasion d'examiner le programme proposé pour le forum inter-SPPPI des 29 et 30.05.2008 à Strasbourg. Les présidents ont également encouragé l'organisation du séminaire de formation sur la prévention des risques et ont fixé le calendrier annuel des rencontres-débats des commissions ainsi qu'un choix de sujets à traiter pour chacune d'entre elle.
- b) La réunion du 18.11.2008, a permis de faire le point sur "l'après forum inter-SPPPI" et de prendre acte du décret du 22.8.2008 portant création des SPPPI. Comme déjà évoqué dans mon préambule, le décret précise les missions des SPPPI sous les termes ci-après :

"Ils ont pour missions de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels dans leur zone de compétence et de contribuer à l'éclairage ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels".

Les présidents ont encore pris acte de la présentation télévisuelle du SPPPI fait par MM. Grasser et Zilliox sur la chaîne Alsatic TV le 31 mars 2008.

Ils ont regretté que l'examen du niveau de cohérence des divers outils de planification (PDU, PLU, PPA, PRSE, SCOT, SAGE...) qui existent pour la protection de la santé et de l'environnement sur le territoire du SPPPI n'a pas fait l'objet d'une réunion de la commission "air et bruit" par manque d'intervenants déclarés sur ce thème à l'automne 2008.

Quant aux suggestions d'activités, certaines ont trouvé leur origine parmi les sujets restitués par M. Hubert Deetjen en provenance du Club des SPPPI, réuni pour la première fois le 17.10.2008 à Arras. Deux propositions ont été dégagées d'une analyse faite par M. Pierre Bois à la suite du Forum de mai 2008, à savoir :

- la mise en place d'un répertoire du foncier industriel de la CUS,
- le lancement d'une instance de débats sur le thème des déchets à l'échelle départementale.

- c) La "conférence" réunie le 23.02.2010 a permis d'informer les présidents de commissions de la mise en place de la DREAL Alsace qui apportera sous la direction de Mme Geneviève Chauv-Debry les soutiens au SPPPI de Strasbourg-Kehl dans la continuité de ceux assurés par l'ex. DRIRE jusqu'en 2009.

L'information relative à l'organisation des 4ème Assises Nationales des Risques Technologiques à Douai le 21.10.2010 a pu être donnée à partir de la présentation faite par Karine Grimault (DREAL, Nord-Pas-de-Calais) devant un groupe ad-hoc de notre SPPPI, réuni à Strasbourg le 21.01.2010.

L'information des présidents a été complétée par une présentation de la genèse et de l'objet du nouveau groupe de projet portant sur la "Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique".

Enfin, les participants à la conférence ont pris note des activités de la présidence du SPPPI, dont la présence active aux réunions des CLIC bas-rhinois et à celles du groupe de travail "Environnement" des collectivités strasbourgeoises et de la Ville de Kehl.

Les échanges et discussions associant les présidents de commissions, le responsable de service Risques Technologiques de la DREAL Alsace et la présidence du SPPPI ont surtout permis d'afficher des priorités d'action sur chacune des thématiques confiées aux commissions.

Elles seront intégrées dans les tableaux de prospective présentés dans les rapports des présidents de commissions.

Concernant l'ensemble des sujets à traiter au sein du SPPPI, une question commune reste posée : les porteurs de projets publics ou privés de développement industriel ou d'aménagements urbains sollicitent-ils, et si oui, suffisamment en amont, l'outil du dialogue permanent qu'est le SPPPI ?

1.4 Le Secrétariat

Pour l'ensemble de ses activités, le SPPPI de Strasbourg-Kehl peut compter sur une stabilité organisationnelle grâce au support de l'APIAS (Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération de Strasbourg). Cf. paragraphe 4.1.

Mme Laurence Morival, secrétaire du SPPPI, assure de fait des fonctions d'assistante de direction. C'est elle qui assure, avec M. Siegfried Schneider à Kehl, les relais indispensables au bon fonctionnement du SPPPI à l'échelle de l'agglomération transrhénane de Strasbourg-Kehl.

Le suivi technique des opérations du SPPPI s'appuie naturellement sur les relations directes avec le Service Risques Technologiques de la DREAL Alsace. En fonction des sujets abordés, le chef du SRT (Service Régional de l'environnement industriel de l'ex. DRIRE) missionne auprès du SPPPI le collaborateur du Service ayant en charge la question à traiter.

Le SPPPI trouve ainsi ponctuellement auprès des ingénieurs de l'Industrie et des Mines des interlocuteurs précieux et disponibles.

Cependant une activité essentielle revient aux agents de la DREAL mis au service du SPPPI de Strasbourg-Kehl en tant que **"qu'animateurs permanents"**, au sens de la charte nationale des SPPPI de France. Leur rôle est d'assurer durablement le "secrétariat technique", notamment auprès des présidents de commissions et des pilotes de groupes de projets.

En 2007 et 2008, le secrétariat technique était fonctionnel avec Hubert Deetjen (en mission au SPPPI depuis 1996) et Anne Michels (arrivée en 2006). En 2009, Jérémie Heintz succéda à Anne Michels. En 2010, avec le retrait de H. Deetjen (par décision de service) et de Jérémie Heintz, suivi de l'arrivée en mars 2010 de Mme Irène Voltz succédant à M. Deetjen, le "secrétariat technique" du SPPPI a vu sa voilure réduite de moitié. Malgré l'annonce d'un accompagnement ponctuel de Mme Voltz par Mme Marie Dion (ingénieur à la DREAL), compte tenu de la "découverte" de la démarche SPPPI par ces agents DREAL, je constate aujourd'hui un déficit de potentiel du "secrétariat technique" de plus de 50 %. Ce frein à la dynamique de notre SPPPI ne doit pas être ignoré; ma remarque "en préambule" va dans ce sens, de même que mon appel à la DREAL Alsace (mon courrier du 12 juillet 2010, adressé à Mme la Directrice Régionale suivi d'une rencontre avec les responsables du Service des Risques Technologiques de la DREAL en date du 22 juillet 2010).

2 - ACTIONS, REALISATIONS ET LIMITES

Les SPPPI, plus encore depuis l'élan du Grenelle de l'Environnement ont à participer à la promotion d'une société humaine qui permette à tout citoyen d'accroître sa culture générale, scientifique et technique pour un mieux être et un mieux vivre.

Dans sa composition, ses objectifs, ses méthodes et ses actions, le SPPPI fonctionne en système ouvert, libre et responsable ; il ne reçoit de directives d'aucune institution ni d'aucun particulier.

Au SPPPI, chacun des acteurs, est obligé de composer avec des visions diverses et variées, et qui plus est différentes des siennes. L'expertise relève au SPPPI d'une logique négociée.

En hissant l'expression de ses avis et conseils – après concertation – au niveau de véritables expertises collégiales, le SPPPI agit en organe régulateur d'une "machine de civilisation" trop souvent défaillante : les ratés concernent la recherche d'un équilibre entre les adeptes d'une sensibilité excessive à la moindre prise de risque et ceux qui, dans leur conquête du futur, misent exclusivement sur le "tout technologique".

Les réalisations du SPPPI relèvent du champ complexe de l'environnement-développement qui suscite un réel questionnement sur la manière d'intégrer dans un "modèle représentatif" de bassin d'activité, à la fois des sujets humains, des éléments de la nature, des objets techniques et des règles juridiques. Pour l'action, le territoire efficace du SPPPI de Strasbourg-Kehl associe les sites de la CUS et ceux d'un secteur de bande rhénane du Bas-rhin (en rive gauche), ceux de la ville de Kehl et du pays de l'Ortenau (en rive droite).

Avec les progrès dans la construction de l'Eurodistrict "CUS-Ortenau", le SPPPI devrait confirmer sa vocation euro-régionale rhénane.

Globalement, les retombées d'actions de concertation autour des sites industriels, ont été l'anticipation de conflits par le dialogue multipartite et durable ainsi que la transparence de l'information et l'explication de prises de décisions.

Au SPPPI des industriels s'engagent pour la prévention au-delà des critères du "réglementaire", des riverains et membres d'associations reconnaissent l'intérêt de débats où savoir et vérité, démocratie et efficacité vont de pair. L'image de l'exploitant s'améliore auprès du public. En plaçant l'Homme et son avenir au centre des préoccupations et des concepts, le dialogue gagne en sérénité et donne du sens au "bien commun", notion préférable à celle souvent utilisée de "l'intérêt général".

2.1 Les Commissions thématiques

- Dans leurs secteurs opérationnels, respectifs, chacune des commissions du SPPPI s'informe d'un état des lieux, du niveau des technologies, de leur mise en oeuvre concrète, de l'application d'une réglementation évolutive, des conditions d'acceptation sociale des projets de développement et de la conduite des "chantiers" qui en résultent.
- Leurs engagements, recommandations et proposition d'actions sont présentées dans les rapports particuliers établis par les présidents de ces commissions, thème par thème.

La présence des services de l'Etat, par l'intermédiaire du "secrétariat technique" - mais pas seulement - est indispensable comme support au bon fonctionnement des séances et de l'établissement des comptes rendus, mais aussi de l'accès aux diverses sources d'information locales et nationales.

Ces sources - repérage d'établissements sensibles, identification de rejets, prescriptions nouvelles de surveillance ...- concernent autant les risques chroniques que les risques accidentels susceptibles de perturber les équilibres fragiles en matière de santé - environnement et plus particulièrement en matière de cohabitation entre zones industrielles et zones de résidence.

Les rapports des présidents de commission, contenus dans le dossier soumis à l'assemblée plénière, présentent les activités plus en détails. J'exprime ma gratitude à nos présidentes et présidents pour leurs contributions.

2.2 Les groupes de projets et d'exploration

- a) Le groupe "nuisances olfactives", piloté par M. Jean-Luc Déjeant, examine année après année l'analyse des signalements d'odeurs et réunit les industriels signataires de l'engagement de progrès relatif aux émissions olfactives.

Le bilan du numéro de téléphone mis en service par la CUS depuis le 13 juin 2000, analysé lors de la réunion du 22.06.2010, indique le nombre de jours de plaintes dans un récapitulatif significatif sur neuf années consécutives (2000 – 2008).

Au cours de la 1^{ère} année, le document comptabilise 245 jours (dont 6 jours cumulant chacun plus de 4 plaintes enregistrées le même jour).

D'année en année ce nombre correspond à la série ci-après : 218, 187, 156, 110, 123, 99, 71, 52 jours/an. (Ces valeurs totalisent les appels venant des villes de Kehl et de Strasbourg, ainsi que de communes de la CUS, hors Strasbourg).

En 2009, (hors appels venant de Kehl), le nombre de jours de plaintes s'élève à 85 j/an. Au premier semestre 2010, les plaintes enregistrées s'élèvent au nombre de 78 jours !

L'opération transrhénane relative aux nuisances olfactives se poursuit. L'acceptation d'installations futures est fonction de la qualité de notre gestion coordonnée d'une information transparente et d'un dialogue permanent à tous les niveaux. Je remercie cordialement tous les acteurs de ce groupe de projet pour leur motivation et leur persévérance. C'est une action bien orientée vers le développement durable.

- b) Le groupe de projet "document-guide/risques technologiques majeurs" s'est réuni deux fois à l'été 2008 sous le pilotage de M. Yves François du SIRACEDPC de la Préfecture du Bas-Rhin alors dirigé par Mme Eve Kubicki.

L'objectif était double avec la mise à jour du guide du SPPPI sur les risques technologiques dans les établissements classés "Seveso 2 seuil haut" et la réalisation de la plaquette présentant les entreprises du secteur "Port aux Pétroles" ainsi que le périmètre d'application du PPI de ce secteur.

La version la plus récente de ces documents d'information du public, y compris une fiche en langue allemande précisant aux riverains la conduite à tenir en cas d'accident majeur, fut diffusée (par le Maire de Strasbourg et par notre correspondant à la Mairie de Kehl à la population concernée) à l'occasion de l'exercice PPI du 6.05.2010 mobilisant au Port aux Pétroles pour la première fois des forces d'intervention et de secours en provenance des deux côtés du Rhin. Les coûts de réalisation de la plaquette entreprises et d'impression de l'ensemble des documents mentionnés, ont été pris en charge par les exploitants du complexe pétrolier de Strasbourg sous la coordination de Mme Régine Aloird.

Merci à elle et aux financeurs industriels.

- c) Le groupe de projet "PPTPA" (Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution atmosphérique) conduit par M. Joseph Kleinpeter de l'ASPA, s'est réuni pour la première fois le 10.05.2010.

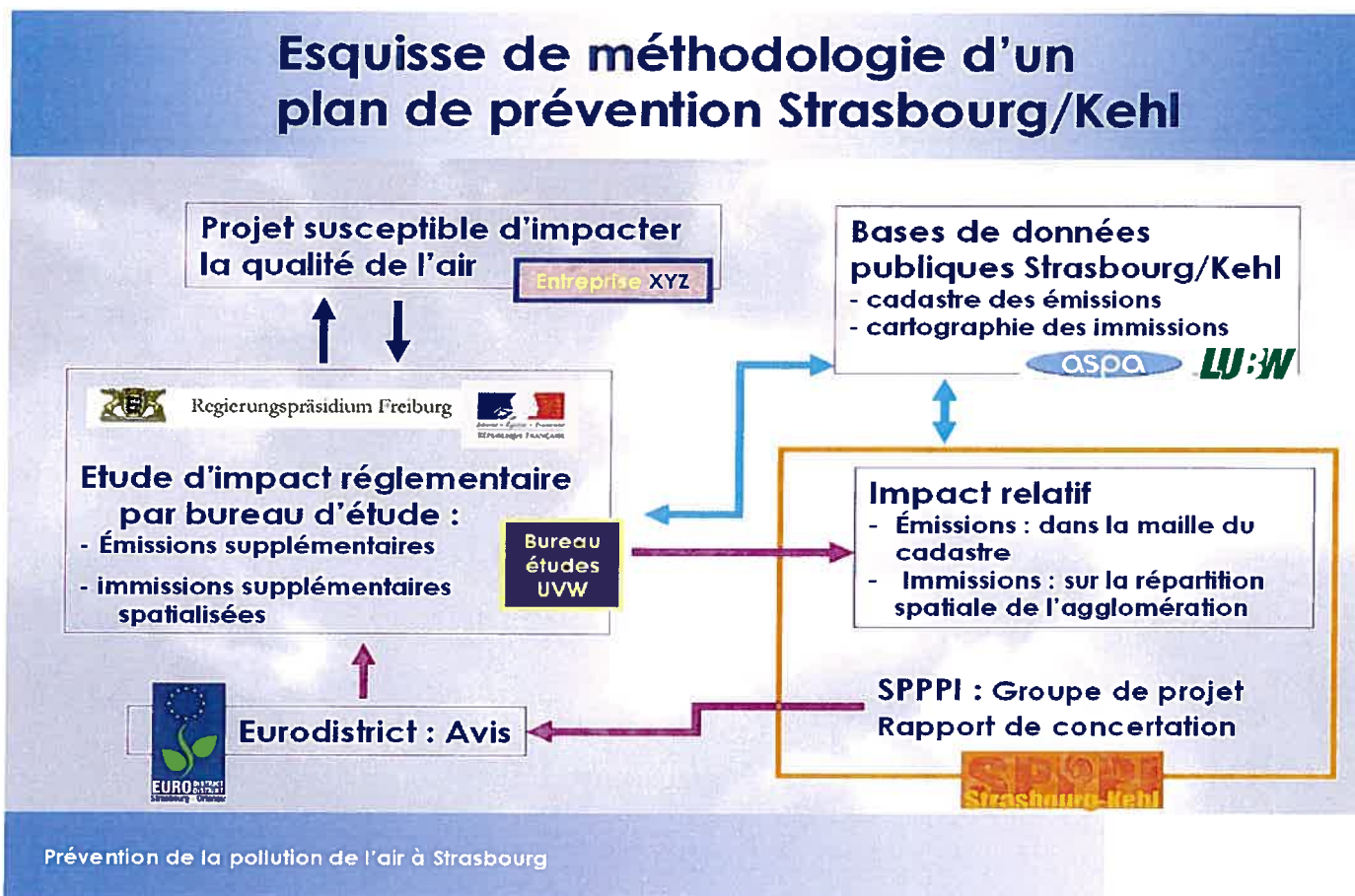
L'origine de cette mise en place fut la présentation d'une note de réflexion à la commission "actions transrhénane" de mai 2009. Cette note fut reprise et discutée lors des réunions du groupe de travail des villes de Strasbourg et de Kehl, où le SPPPI, la DREAL et l'ASPA étaient représentés.

L'objectif est de qualifier, en vision la plus partagée possible, l'impact d'un ajout de pollution lié à une nouvelle activité industrielle ou nouvelle infrastructure routière sur le "territoire efficace" du SPPPI de Strasbourg-Kehl, voire au-delà à l'échelle de l'Eurodistrict CUS-Ortenau.

L'action du groupe de projet associant des exploitants industriels, des représentants d'administration compétentes pour accorder les autorisations, des associations, des élus, des scientifiques et experts, porte sur l'examen des moyens communs à mettre en œuvre pour inventorier toutes les émissions polluantes, pour en établir la charge globale et l'impact d'effets cumulés sur la santé des populations des deux rives du Rhin.

La méthode du groupe, sous le pilotage du Directeur Adjoint de l'ASPA et s'appuyant sur les deux commissions du SPPPI "air et bruit" ainsi que "actions transrhénanes", consiste à établir un plan de prévention transfrontalière.

Le schéma ci-après présente la place du SPPPI dans l'esquisse d'une procédure précisant la démarche et ses articulations.



d) Deux réunions de groupes ad'hoc, à mission exploratoire, ont été tenues sur les thèmes :

- de la création d'un répertoire du foncier industriel de la CUS,
- du partenariat ANRT – SPPPI et de la préparation des 4ème Assises Nationales sur les Risques Technologiques.

- i. Un répertoire du foncier industriel élaboré par plusieurs partenaires autour du SPPPI servirait plusieurs objectifs dont l'orientation des porteurs de projets industriels vers les terrains qui leur sont dédiés par les politiques d'urbanisme, ainsi que le recensement de projets à enjeux qui nécessitent une concertation locale avant de prendre une possible tournure conflictuelle.

Le directeur de la DRIRE et le président du SPPPI ont invité de concert plusieurs partenaires à une rencontre en date du 18.12.2008. L'initiative de cette réunion de lancement d'un répertoire a été bien accueillie par le président de la CUS M. Jacques Bigot qui proposa la participation de plusieurs élus communautaires.

A la réunion du 18 décembre 2008 participèrent une dizaine de personnes représentants la CUS (3), l'ADIRA (1), la DRIRE (4) et le SPPPI (2). Le service aménagement et prospective de la Direction Régionale de l'Équipement marqua son intérêt pour la démarche. Après un échange d'informations et de questionnements ciblés, la CUS annonça la diffusion prochaine de plusieurs documents de travail dont l'ébauche d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui devra doter Strasbourg en 2012. L'examen de ces textes sera nécessaire à la mobilisation des membres du SPPPI qui seront réunis en groupe de travail à créer en 2009.

Une prise de contact entre la DRIRE et la CUS en début 2009, devait être suivie d'une invitation du groupe ad'hoc' à l'initiative de la CUS qui souhaita piloter le groupe. Une réunion du bureau du SPPPI sur l'intégration de cette thématique au programme, en prenait acte le 24.02.2009.

- II. Sur le thème du partenariat entre l'Association Nationale des Risques Technologiques et les SPPPI de France, notre SPPPI rhénan avait invité Karine Grimault, chargée de communication ANRT – DREAL à Douai, devant un groupe ad'hoc transrhénan réunissant des membres (16 au total), issus des cinq collèges du SPPPI de Strasbourg-Kehl et inscrits à la commission "prévention des risques".

Ce groupe, réuni le 26 janvier 2010, a pu discuter de l'organisation des 4èmes Assises Nationales le 21 octobre 2010 à Douai ainsi que du contenu des thèmes affichés au regard des préoccupations locales. Les participants se sont intéressés au contenu d'une bonne pédagogie d'information du public en soulignant qu'il sera indispensable pour tout problème posé, d'aller au-delà de l'apprendre à le résoudre pour mieux comprendre ce que l'on fait et pourquoi on le faisait. En sorte il faut franchir le pas de la question du "comment" (avec la réponse à donner dans l'immédiat) à celle du "pourquoi" (avec la réponse qui précise l'argumentaire utile pour préparer le futur). La suite donnée à cette réunion de "groupe exploratoire" a été l'envoi de propositions de communications écrites pour les 4èmes Assises Nationales de Douai, relatives aux activités de notre SPPPI de Strasbourg-Kehl. (Je me suis inscrit pour assister aux Assises Nationales de Douai).

2.3 Des réponses aux sollicitations externes

Par la présentation de ses champs d'intervention, par le rappel de ses rencontres d'anticipation, de concertation, de construction collective de propositions d'aide à la décision, comme par ses témoignages d'efforts pour réguler le débat, et offrir la médiation, le SPPPI répond à des sollicitations externes multiples.

Pour exemples, citons les interventions en matière de formation avec des exposés dans les enseignements de l'Institut européen d'Eco-Conseil, de la Licence professionnelle des métiers de la santé et de l'environnement à la faculté de Médecine, sans oublier les participations aux commissions locales mises en place par l'Etat, aux comités et ateliers pilotés par les collectivités territoriales, aux groupes d'études gérés par la communauté scientifique, (ex. cellule d'expertise socio-technique de l'université de Strasbourg) ou par le monde associatif (ASPA, APRONA, ASTEE Lorraine-Alsace, Alsace Nature).

Le SPPPI, fort de la présence parmi ses membres d'agents de la DREAL, de commissaires enquêteurs, de spécialistes de l'exploitation industrielle (Union Départementale des Industries, Chambre de Commerce et d'Industrie, chercheurs scientifiques des disciplines concernées...) prodigue des conseils aux porteurs de projets d'innovation technologique qui le consultent soit sur la composition d'un dossier de demande d'autorisation, soit sur des conditions limites d'acceptabilité sociale. Un savoir-faire technique ne suffit plus à garantir le bon ancrage territorial de l'entreprise : les données de la création d'emplois font face à l'expression de la sensibilité de riverains soucieux de leur confort. A ce titre de récentes démarches de chefs d'entreprises ont été instructives et aussi positives (exemples : SARIA, SICAT, UPM-Stracel).

2.4 Des outils pour informer et communiquer

Le SPPPI s'efforce à réaliser des outils ou à utiliser des supports qui soient accessibles à tout public. Ce n'est pas le choix de la facilité dans la panoplie des instruments de communication technique, si nombreux aujourd'hui à s'inscrire sur la trajectoire orientée vers le développement durable. Dans ce domaine, **le bon choix des mots et la définition claire des concepts sont impératifs.**

a) La Lettre d'information du SPPPI de Strasbourg-Kehl

Parue 6 fois sur la période de nov. 2007 à juillet 2010, elle est d'abord l'outil de liaison entre les membres et partenaires du SPPPI sur son territoire des deux rives du Rhin. La parution en deux langues a été soulignée encore par la journaliste du magazine de la CCI "Le Point Eco" avec l'article consacré au SPPPI dans le n°289 de juillet – août 2010.

Sur ce point de l'action transfrontalière, je rappelle avec bonheur et reconnaissance la disponibilité de M. Siegfried Schneider et le soutien de la ville de Kehl.

Sans réitérer ici les remerciements à notre ami Hubert Deetjen, ingénieur à la DREAL Alsace, au service du SPPPI pendant 14 ans je souligne, dans le contexte des compétences transfrontalières, sa longue expérience des pratiques transrhénanes.

La lettre doit sa présentation actuelle à l'agence Tooyoo de Strasbourg dirigée par Valérie Fleck que je remercie sincèrement pour son professionnalisme tout en souplesse, accompagné de sa présence régulière aux réunions du SPPPI où la communication est à l'ordre du jour.

Enfin, je rappelle que la lettre d'information appartient aux membres du SPPPI et que ses colonnes leur sont ouvertes en "libres expression". Le seul retour à cet appel permanent que nous lançons vient des agents de la DREAL. Je remercie vivement les ingénieurs Anita Botz et Michaël Bertin pour leurs contributions aux deux derniers numéros ayant trait respectivement aux démarches de l'Etat pour l'élaboration et le suivi des PPRT et PPA.

b) Le "Club des SPPPI" est le vecteur national de l'ensemble des réalisations des 15 SPPPI de France en liaison avec les DREAL en région et le Ministère MEEDDM, relai de l'Etat soutenant les SPPPI. La chargée de communication de l'ANRT à Douai, Karine Grimault, la chargée de mission Anne Maral, au bureau des risques technologiques et des industries chimiques et pétrolières au Ministère à Paris, sont animatrices du réseau des SPPPI.

c) Les conférences-débat du SPPPI apportent des "connaissances" mais sont aussi l'occasion, à la lumière de l'exposé des orateurs invités, de révéler à l'assistance des sujets concrets dont les commissions thématiques du SPPPI devraient s'inspirer pour conduire de nouvelles actions.

Pour exemples, les conférences de M. Rémi Guillet et du Dr Jacques Reis (Cf. § 1.1) ont permis, entre autres :

- d'inscrire d'une part le SPPPI comme partenaire et lieu de rencontre d'une instance de débats sur le thème des déchets à l'échelle départementale ("le Conseil Général trouvera auprès du SPPPI un appui de concertation indispensable" écrit Pierre Bois dans la lettre n°28 du SPPPI en novembre 2008) ,

- de proposer d'autre part la création d'un groupe de projet du SPPPI, dans la perspective du PRSE 2 (Plan Régional Santé Environnement 2), traitant des conséquences sanitaires des pollutions dans une perspective médicale de prévention, travaillant de concert avec le groupe de projet "PPTPA" piloté par M. Joseph Kleinpeter (Cf. § 2.2) orienté vers le contrôle et la gestion "politique" de résorption des risques environnementaux susceptible d'affecter à terme la santé des populations. Trop de questions restent ouvertes sur la réalité des impacts de l'environnement sur la santé. Les incertitudes invitent à la précaution.

Autre conférencier du SPPPI, invité à la l'assemblée plénière de 2005, le Pr. Dominique Bourg, d'appeler le SPPPI à soutenir l'idée d'un principe de précaution, principe de politique publique, d'usage relativement exceptionnel, mais accélérateur de progrès sous garantie scientifique.

Au SPPPI, nous donnons au " Principe " une réelle interprétation délibérative par la pratique du dialogue.

- d) L'action participative sur le terrain, avec la présence d'observateurs du SPPPI aux exercices de secours du type PPI (au service des populations riveraines) ou PPMS (au service du milieu scolaire).

L'exemple récent est donné par l'exercice du Port aux Pétroles du 6 mai 2010 où le SPPPI, invité par la Préfecture, a pu diffuser ses documents de "conduite à tenir" aux participants étrangers (allemands et suisses) s'informant sur une structure de prévention française qui leur était inconnue.

A la suite du même exercice de simulation d'un accident industriel, le SPPPI a diffusé (et fait diffuser via le relai associatif) une fiche de sondage sur "l'alerte des populations " aux riverains de la Robertsau (quartier le plus exposé côté Strasbourg).

Deux mois et demi après l'action, une seule fiche-questionnaire était de retour au SPPPI (pour une dizaine de demandes directes à son secrétariat) alors que la diffusion via les associations locales (ADIR, ASSER) est restée sans résultat. (La question reste posée : inertie dans la transmission ou désintérêt de la population ?).

- e) Le partenariat médiatique (Presse, Annonce de colloques ou congrès). Concernant l'initiative "Fiche de sondage" relatée au point précédent, le résultat du "retour de questionnaire" est d'autant plus décevant qu'il devait répondre au souci d'améliorer la sécurité de la population. En outre l'opération fit l'objet d'une annonce lors d'une interview dans l'édition du 21 mai 2010 du quotidien DNA.

Sur d'autres sujets l'article de presse fut un outil de communication externe plus performant pour le SPPPI.

Ce fut le cas des "ratés" dans l'autorisation d'implantation au Neuhof de la société SARIA et du débat arbitré au SPPPI, entre le Chef d'entreprise et les riverains, commenté le lendemain par le journaliste des DNA sous le titre "raison contre passion" dans l'édition du 20 juin 2008.

A l'issu de la rencontre, les DNA m'ont donné l'occasion de publier dans la rubrique "la ville en débat" un article de présentation du SPPPI, véritable outil du "dialogue durable", efficace à condition de le mettre en oeuvre avant la cristallisation d'un conflit. L'article nous a valu plusieurs retours de lecteurs approuvant la démarche de concertation (Cf. DNA, édition du 4 juillet 2008 dont copie en annexe 2).

Quant à l'annonce de colloques, congrès ou autres manifestation dans le cadre d'un relai d'informations en partenariat avec diverses associations spécialisées dans le domaine de l'environnement – développement, le SPPPI met à disposition sa lettre d'information.

Ce fut le cas dans la dernière lettre parue – n°31 / mai 2010 – avec l'annonce du 89ème congrès de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) à Strasbourg du 1er au 3 juin 2010, sur le thème : "Services publics de l'environnement : réussir la mutation des métiers".

J'avais l'espoir, en tant que président de la section Lorraine-Alsace de l'ASTEE, de rencontrer au congrès de Strasbourg des partenaires du SPPPI, actifs à la DREAL Alsace, vivant la fusion des DIREN, DRE et DRIRE et invités à l'exercice de la transversalité des méthodes voire à pratiquer des métiers nouveaux mieux adaptés. Point d'agents à l'horizon, pour quelles raisons ? J'avoue ma déception du moment.

Après réflexion, je propose pour une prochaine édition de la lettre du SPPPI de revenir sur cette recommandation du groupe de travail METIERS de l'ASTEE : il faut "développer la pédagogie des mutations (gouvernance, politiques urbaines, territoire)".

3 - PROGRAMME D'ACTION POUR 2010 - 2012

3.1 L'orientation générale

Le texte du décret du 22 août 2008 portant création des SPPPI précise : "Par l'information et la concertation, les SPPPI visent notamment à favoriser les actions tendant à maîtriser les pollutions et nuisances de toutes natures et à prévenir les risques technologiques majeurs des installations classées".

Le 1er octobre 2008, au "Goethe Institut" à Paris, le Président de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE) a ouvert le colloque dédié au thème "concertation et médiation environnementales au service de l'entreprise et des parties prenantes (élus locaux, associations, riverains,...) avec ces mots : "L'expérience montre que les procédures administratives de consultations du public dans le cadre de demandes d'autorisation des installations classées ne fonctionnent pas toujours efficacement. Si elles peuvent contribuer à révéler des conflits, elles n'ont la plupart du temps que peu d'effets sur leur résolution".

Instrument de sensibilisation et lieu de débat, le SPPPI constitue une plate-forme d'expérience pour anticiper les conflits. Au SPPPI le dialogue durable, proposé à l'ensemble des acteurs rassemblés, va au-delà d'une procédure de simple consultation. Au SPPPI les propositions d'action regardées prioritairement sous l'angle de la perception sociale, placent l'Homme au centre de toutes les préoccupations. C'est l'originalité de la "démarche SPPPI" qui inspira sans doute le Grenelle de l'Environnement pour généraliser la "concertation à cinq". Le communiqué de clôture de la table ronde sur les risques industriels, en date du 3 juillet 2009, constitue un témoignage sur la question des "sites sensibles". (Cf. préambule).

Le programme d'action du SPPPI, détaillé dans les rapports de commissions thématiques, mobilise globalement sur le "P" de Prévention. Pour être permanente, la mobilisation ne saurait être uniquement insufflée "par le haut", elle passe nécessairement par la responsabilisation individuelle des acteurs locaux, et la pratique de débats ouverts.

3.2 Des sujets à développer

Réunissant des compétences techniques, scientifiques, socio-économiques, citoyennes et humaines, le SPPPI assume son rôle de communicant en matière d'environnement industriel et d'expertise collégiale. Cette dernière, reposant sur un processus de construction collective de démarches transparentes pour réguler les conflits d'intérêts contradictoires, permet d'épuiser les voies de la négociation et du consensus avant de recourir à l'arbitrage politique, stade ultime de la décision.

Pour demain, les lignes de programme du SPPPI, porteront sur une série de sujets adoptés par la "Conférence" des présidents de commissions, thème par thème, comme proposés dans les rapports correspondants présentés à l'assemblée plénière.

Pour ma part, voici des pistes choisies devant mobiliser les membres du SPPPI, tous collègues confondus, ainsi que leurs partenaires habituels et ceux encore à conquérir :

- Inscrire les actions transrhénanes du SPPPI dans les perspectives de l'Eurodistrict CUS-Ortenaukreis et de la "Métropole du Rhin Supérieur" en devenir.
- Développer l'accueil des porteurs de projets d'entreprise innovants et orientés vers le développement durable.

- Conduire des actions de communication dans la perspective d'une culture permanente du risque, en milieu éducatif plus particulièrement.
- Actualiser la documentation existante du SPPPI datant des années 90 sur des sujets tels la conduite de l'enquête publique, le transport de matières dangereuse, la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine (protection nouvelle des "aires de captage").
- Ouvrir les activités à la prévention des pollutions et des risques autres que ceux d'origine industrielle et participer à la réflexion locale sur les risques émergents, en matière de santé-environnement.
- Organiser un nouveau séminaire semestriel autour de l'invitation de plusieurs conférenciers (du style "Déclinaisons SPPPI " de l'hiver 2005 – 2006).
- Tenir un nouveau forum des 5 collèges du SPPPI (dernier forum en : 2004).
- Contribuer aux rencontres nationales du " Club " des SPPPI de France par la mobilisation d'agents de la DREAL Alsace.

La réalisation du programme 2010-2012 repose sur l'implication des présidents de commissions et des pilotes de groupes, sur l'efficacité du "secrétariat technique" et plus généralement sur la participation durable des membres permanents et actifs du SPPPI. Ils sont tous invités à être les "relais du SPPPI" vers l'extérieur.

D'avance je remercie l'ensemble des acteurs concernés d'être assidus aux réunions annoncées, de participer aux débats avec motivation, et d'ouvrir, pour certains, le champ d'action du SPPPI en pilotant de nouveaux groupes d'exploration et de concertation sur des thèmes émergents, en appui aux décisions de politiques publiques pour réduire les expositions (aux perturbations environnementales) responsables de pathologies à fort impact sur la santé.

4 - LES MOYENS D'ACTION

4.1 L'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération strasbourgeoise

"Association support d'action" du SPPPI, l'APIAS a été créée lors de l'Assemblée constitutive du 11 décembre 2001. Ses statuts ont été déposés le 8 janvier 2002 au Tribunal d'Instance de Strasbourg et elle a été inscrite le 8 février 2002 au registre des associations. Le bureau de l'APIAS a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 12 février 2008.

L'APIAS bénéficie de subventions de la Communauté Urbaine de Strasbourg et du Conseil général du Bas-Rhin et de cotisations versées par ces collectivités, l'Union des Industries du Bas-Rhin et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin. Elle est présidée par M. Daniel Bernard Président d'Honneur du SPPPI.

L'embauche par l'APIAS de Madame Laurence Morival comme secrétaire est intervenue le 1^{er} juillet 2002. Son contrat de travail a été modifié au 1^{er} juillet 2009 pour tenir compte des compétences acquises et des nouvelles responsabilités assumées par Mme Morival. Elle assure en effet des fonctions d'assistante de direction auprès des Présidents du SPPPI et de l'APIAS (Cf. paragraphe 1.4).

Les diverses actions proposées dans le cadre du SPPPI peuvent être réalisées avec le support de l'APIAS, celle-ci bénéficiant des subventions indispensables à son fonctionnement et étant habilitée à gérer les moyens spécifiques à la conduite des actions.

4.2 Les moyens financiers

4.2.1 Fonctionnement courant

La DREAL Alsace a financé les moyens de fonctionnement courant du SPPPI et de son secrétariat (reprographie, informatique, courriers, téléphone, salles de réunions, organisation de l'assemblée plénière, frais de réception...) pour un montant annuel d'environ 15 000 Euros.

L'hébergement du SPPPI se fait par la mise à disposition de deux bureaux dans les locaux de la DRIRE puis de la DREAL.

4.2.2 Budget et financement des actions

Les différentes actions réalisées par le SPPPI rappelées, ci-dessous, se sont élevées à près de 17 500 euros. Elles ont été intégralement financées par la DREAL Alsace sur des crédits du ministère chargé de l'environnement :

- les lettres du SPPPI n°28 à 31
- la mise à jour du document-guide sur les risques technologiques,
- l'impression du document-guide sur les risques technologiques,
- la formation des membres des CLIC du Bas-Rhin et des membres de la commission "prévention des risques" – 1^{ère} session
- la création du nouveau logo du SPPPI

Cependant, deux actions réalisées dans le cadre du SPPPI ne relèvent pas de ce budget :

- la première est la plaquette du Port aux Pétroles qui a été financé directement par les entreprises du Port aux Pétroles,
- la deuxième, réalisée en collaboration avec le MEEDDAT, est l'organisation du forum inter-SPPPI à Strasbourg, fin mai 2008.*

4.3 La reconnaissance

Les financements du SPPPI via l'APIAS en provenance de la CUS et du Conseil Général du Bas-Rhin, tant pour le salaire de la secrétaire que pour des actions ciblées, sont les aides indispensables au fonctionnement de cet organe au service de la population. Je tiens à en remercier vivement les décideurs politiques de ces collectivités territoriales, ainsi que les responsables de leurs unités chargées de la gestion des "affaires environnementales". La présidence du SPPPI est reconnaissante à l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités pour leurs réponses aux sollicitations d'ordre technique et de mise à disposition de diagnostics et données. Le SPPPI se félicite de la participation de responsables d'entreprises aux activités de prévention multiples. Sans partenariat industriel, au sens large, le SPPPI serait vide de sa substance d'organe utile au développement d'une société de progrès.

* Pour mémoire, le Ministère chargé de l'environnement a alloué au SPPPI de Strasbourg-Kehl pour l'organisation de ce forum un montant de 45 000 euros.

La charte des SPPPI de France^(*)

Objet de la Charte

La présente charte a pour objet de présenter les caractéristiques, les modalités de fonctionnement et les valeurs qui sont communes aux SPPPI de France. Par son rôle fédérateur, elle vise à améliorer la lisibilité quant à la nature et aux actions de ces structures.

Qu'est-ce qu'un SPPPI ?

Un SPPPI est un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels.

C'est un regroupement, le plus large possible, d'acteurs concernés par les problématiques liées aux impacts des activités humaines, en particulier celles d'origine industrielle, sur une zone géographique restreinte et cohérente d'un territoire.

Ces acteurs sont d'origines diverses : représentants des services de l'État, acteurs économiques, représentants des salariés, élus locaux et représentants des collectivités territoriales, membres d'associations pour la protection de l'environnement ou d'associations de riverains, scientifiques et personnalités qualifiées, représentants de la presse...

Certains SPPPI accueillent par ailleurs en leur sein des représentants des partenaires de pays riverains, dans le cadre d'actions transfrontalières.

L'expertise de chacun y est reconnue et mise au service des projets dont le SPPPI décide de se saisir.

Le SPPPI met en place une démarche volontaire et coordonnée de l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux préoccupations environnementales sur un territoire à enjeux forts et pour répondre aux attentes des partenaires et des populations dans un climat de confiance, d'ouverture et de dialogue.

C'est un lieu d'écoute des préoccupations locales qui vise à éclairer la gouvernance sur les problèmes relatifs aux pollutions et aux risques de toute nature.

Le SPPPI est un outil de concertation qui permet notamment de décliner les engagements du Grenelle de l'environnement au niveau local.

(*) Version éditée par le Club des SPPPI en janvier 2010

Les missions d'un SPPPI

Le SPPPI a pour mission de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer l'efficacité
- le partage d'informations, la diffusion des connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels il porte sa réflexion.

Il favorise l'émergence d'objectifs et d'une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations...), collectivités et représentants des administrations, responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et ses décisions.

Champs de compétence

Le SPPPI peut se saisir de tous les sujets que les acteurs qui le constituent souhaitent traiter dans les domaines concernant la prévention, la protection, la précaution ou la planification des événements liés aux pollutions et risques industriels.

Il peut également favoriser l'approche intégrée de l'ensemble des problématiques environnementales, industrielles et naturelles. Il peut y intégrer notamment les préoccupations écologiques concernant les espaces naturels, la qualité des milieux, les espèces protégées, la biodiversité, les risques naturels et favoriser le développement durable du territoire sur lequel il agit ainsi que la préservation des ressources qui lui sont attachées.

Il contribue à l'information, la formation et l'éducation de l'ensemble des parties prenantes.

Les actions sont menées dans le respect des responsabilités de chacun des membres qui le constituent.

Fonctionnement d'un SPPPI

Le SPPPI se structure sur le modèle proposé par les articles D.125-35 et D.125-36 du Code de l'environnement.

Il est créé par arrêté préfectoral ou inter préfectoral qui fixe les modalités selon lesquelles les travaux sont présentés au Préfet.

Il est placé sous la Présidence d'un (ou de plusieurs) de ses membres et peut mettre en place des commissions ou des groupes de travail spécifiques selon les thématiques à traiter. Chaque commission ou groupe de travail est présidé par une personne désignée parmi ses membres.

Il est animé par des agents des services déconcentrés de l'État et peut se doter d'une structure dite " support " (association Loi 1901 ou association de Droit local d'Alsace Moselle), propre ou partagée avec des structures locales ayant un objet similaire. Cette structure « support » peut employer du personnel notamment pour assurer la gestion technique, administrative et financière du SPPPI. Les actions et le fonctionnement du SPPPI pourront être co-financés par les collèges qui le composent en toute transparence.

Les animateurs du SPPPI sont tenus à l'impartialité et à la neutralité, afin d'organiser et d'animer le débat local de façon équitable et de garantir la crédibilité de la structure.

Une réunion d'orientation se tient périodiquement afin de valider les actions passées et définir les objectifs futurs.

Mutualisation

Afin de partager et de développer les bonnes pratiques et résultats obtenus, les SPPPI de France s'appuient sur :

- un « club des Spppi » instance nationale d'orientation et de collecte des bonnes pratiques dans le domaine de l'information et de la concertation, auquel participent essentiellement les animateurs des structures,
- des forums inter-SPPPI organisés tous les 2 ou 3 ans, plus largement ouverts aux membres des SPPPI,
- des moyens modernes de communication et de diffusion des connaissances (extranet et internet, documents papier ou numériques ...).

Liste des SPPPI de France au 1er janvier 2009

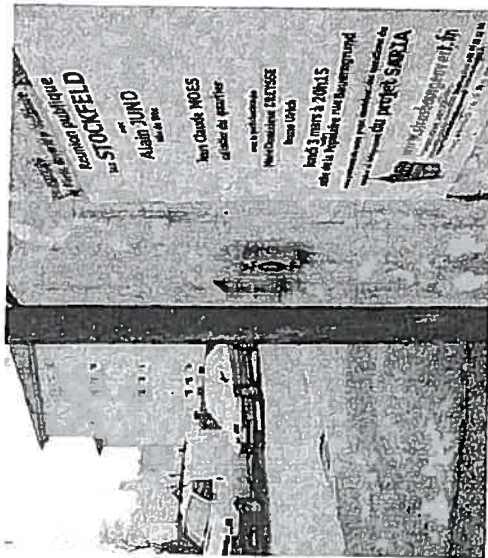
- Région Aquitaine : SPPPI Presqu'île d'Ambès, SPPPI Estuaire de l'Adour, SPPPI Zone Industrielle de Lacq
- Région Alsace : SPPPI Strasbourg-Kehl
- Région Guyane-Guadeloupe-Martinique : SPPPI Centre Spatial Guyanais
- Région Haute Normandie : SPPPI Basse Seine
- Région Nord-Pas de Calais : SPPPI Artois, SPPPI Hainaut-Cambrésis-Douais, SPPPI Côte d'Opale-Flandres
- Région Île-de-France : SPPPI Vallée de Seine
- Région Midi-Pyrénées : SPPPI Toulouse Midi-Pyrénées
- Région Pays de Loire : SPPPI Estuaire de la Loire
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : SPPPI Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Région Rhône-Alpes : SPIRAL, CIRIMI, –SPPPI Région Grenobloise

La ville en débat / Lothaire Zilliox

«Oui au dialogue durable»

Environnement-développement : une thématique passionnée. Lothaire Zilliox, président du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de Strasbourg-Kehl (SPPI), propose de changer de mentalité « dans nos comportements individuels » comme « dans notre conscience collective ».

■ « Les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les responsables d'entreprise, les associations, les journalistes, les habitants, les experts... s'expriment au quotidien sur les politiques de développement de nos cités et nos zones d'activité. Lorsque la presse rapporte les paroles d'un maire de village, conseiller à la communauté urbaine de Strasbourg, exprimant que "crapaud vert et grand hamster ne sauraient contrecarrer une politique foncière destinée à attirer de nouvelles entreprises", il faut se poser des questions sur les choix de développement que proposera l'Élu. Pour ma part, je suggère d'inventer le dialogue durable entre tous les acteurs concernés pour anticiper de stupides affrontements égocentriques qui ne génèrent que rancœurs, échecs, voire absence de décision, ce qui est encore pire si l'on veut réussir le développement. Savez-vous que l'outil du dialogue durable existe bel et



Au printemps dernier, le projet Sarria était venu s'immiscer dans la campagne électorale lors des municipales. « Il aurait été préférable que le SPPI soit consulté avant que ne se cristallisent les passions », assure Lothaire Zilliox. (Photo archives DNA)

bien ? Son nom est "SPPI", pour "Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles". (...) Le SPPI est présent à Strasbourg-Kehl depuis 1992.

"Notre" SPPI fait partie du réseau des quinze SPPI de France qui a tenu son 5^e forum Inter-SPPI à Strasbourg, les 29 et 30 mai dernier. C'est là, lors de la première table ronde, que j'ai découvert "le cas Neuhauser", analysé par une scientifique et commenté par deux élus stras-

bourgeois, suite au refus de relocalisation de l'entreprise de Cronembourg à Eschaut.

A l'écoute des conclusions, proposant de créer, "un lieu de débat où se retrouvent des industriels, des usagers, des associations de protection de l'environnement...", ma réponse fusait : "Mais vous réinventez le SPPI !"

Pour que l'outil SPPI ne soit plus ignoré lorsqu'il est question d'implanter une entreprise en site urbanisé, je remercie la presse pour son aide à l'information. Le "constat d'ignorance", j'ai encore pu le faire à propos du projet Sarria sur la zone du port autonome (Rohrschollen).

Sous le titre "Raison contre passion", les DNA ont rendu compte du débat, d'une durée de trois heures, que j'ai présidé le 19 juin, à la DRURE Alsace.

Dans l'esprit du dialogue durable, il aurait été préférable que le SPPI de Strasbourg-Kehl soit consulté avant que ne se cristallisent, sur fond de campagne électorale

municipale, toutes les positions d'opposants au projet Sarria à Strasbourg-Neuhof. Encore que le renoncement de l'industriel à l'extension future du site du Rohrschollen ainsi que la reconnaissance par des riverains d'un contrôle efficace de la pollution olfactive par l'entreprise aient clarifié le dialogue, conduit au sein du SPPI, le 19 juin dernier.

La réunion fut révélatrice du fait qu'en matière de déchets ou sous-produits issus de notre quotidien domestique comme de nos activités d'entreprise, nul n'est disposé à les voir déchargés, traités ou valorisés devant sa porte. Les "pourquoi pas ailleurs" fleuriront encore dans les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter.

J'invite aujourd'hui tous les nantis qui disposent de l'assainissement domestique, du ramassage d'ordures ménagères, qui consomment des produits de l'élevage, qui adultent leurs animaux de compagnie, à rejoindre les rangs du SPPI.

Leurs compétences, si souvent mises au service du refus systématique, qui de l'implantation d'une station épurant leurs effluents, qui de la création d'une usine traitant le contenu de leurs poubelles, qui de l'entreprise ramassant les animaux morts dont ils ont fait usage, pourraient utilement être valorisées à l'échelle collégiale pour prévenir risques et pollutions, dans l'intérêt de tous.

Devenons artisans d'un dialogue durable pour faire tomber les murs de tous les conservatismes et lobbies derrière lesquels nous abritons nos multiples EGO-systèmes ; l'outil SPPI s'y prête, croyez-moi.

PS : Si le SPPI avait été saisi du dossier de la boulangerie industrielle Neuhauser en temps utile, fort de sa commission transrhénane à l'échelle de l'Eurodistrict CUS-Ortenaukreis, je fais le pari que le boulangerie qui s'installe à Matbeuge pouvait trouver un point de chute en rive droite du Rhin ! L. Z.